

DE_2025_028

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le dix-sept juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 10 juin 2025

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Chantal GUEGUEN, Daniel COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Lucile FREVILLE, Cécile BAILLON, Elodie ROLLAND

Pouvoirs : Jean-Yves MERLET représenté par Alexandre PIERRARD, Frédéric BROUSSEAU représenté par Elodie ROLLAND

Étaient excusés : Paul SALLES, Véronique COURRIAN, Grégory DUPA, Romain NOYEZ

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

Délibération modificative n° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025, considérant que des dépenses supplémentaires sont à prévoir à savoir :

- Bâtiment Faux :
 - Frais de notaire
 - Démolition bâtiment
 - Aménagement terrain
- Effacement réseau orange

Considérant la vente d'un nouveau terrain, permettant l'équilibre budgétaire de la dépense

Monsieur le Maire propose les écritures suivantes :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Article	Montant	Article	Montant
20422 – Subv pers droit privé – bâtiments et installations	11 000,00	024 – Produits de cession d'immobilisations	59 800,00
21538 – Autres réseaux	15 404,00		
231 – Immobilisation corporelle en cours	33 396,00		
TOTAL DEPENSES	59 800,00	TOTAL RECETTES	59 800,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve les écritures ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire ces écritures au Budget 2025

Ont voté 10

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance

Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Président

Alexandre PIERRARD

